



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'éducation

Question au Gouvernement n° 1910

Texte de la question

RÉFORME DE L'ÉCOLE

M. le président. La parole est à Mme Martine Aurillac, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

Mme Martine Aurillac. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, le nouveau contrat entre la nation et son école que vous nous présentez depuis hier tente d'apporter une réponse de bon sens, moderne et courageuse au problème lancinant de l'échec scolaire qui, en dépit de la qualité et de la conscience professionnelle de beaucoup d'enseignants, n'a jamais été résolu par le passé, si ce n'est au prix de dépenses exponentielles, d'inégalités criantes et d'un gâchis humain effrayant. (*" Très bien ! " sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Le recentrage sur les enseignements de base, qui constitue un point central, la maîtrise du français et des mathématiques, l'effort enfin consenti en faveur des langues vivantes et des techniques de l'information, une culture humaniste et scientifique, mais aussi un soutien efficace pour les enfants en difficulté, le triplement des bourses au mérite, la revalorisation de la formation des maîtres, les dispositifs contre la violence scolaire, le renforcement du rôle du chef d'établissement : qui peut honnêtement contester la réalité de ces progrès ? Mais quelques inquiétudes ou doutes se sont fait entendre ici et là, s'agissant notamment de la place des enseignements artistiques, de l'éducation physique, des sciences économiques, des absences des professeurs, ou encore de l'éventuelle suppression des TPE et des classes de première d'adaptation, de la découverte professionnelle, sans parler de la part du contrôle continu.

Monsieur le ministre, pourriez-vous apporter des éclaircissements sur ces quelques points dont la critique souvent contradictoire, mal informée, si ce n'est désinformée, pour ne pas parler tout simplement de procès d'intention, brouille l'objectif partagé par tous : la réussite de chacun de nos enfants, qui doit trouver sa voie d'excellence et toute sa place dans notre société ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

M. François Fillon, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le projet de loi d'orientation sur l'école, dont nous avons commencé de débattre hier, dans un climat républicain qui honore votre assemblée, non seulement ne renonce à aucune des ambitions de l'école mais lui en ajoute deux nouvelles.

M. Patrick Roy. C'est faux !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. La première, à travers le socle de connaissances et compétences fondamentales, est la réussite de tous les élèves. La deuxième, à l'instar des grands pays qui sont nos concurrents dans le monde, je pense aux États-Unis et au Japon, est l'objectif d'atteindre pour le nombre de diplômés de l'enseignement supérieur 50 % d'une classe d'âge.

C'est dire que nous n'allons renoncer à aucune matière, à aucune discipline, à aucun élément de programme. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

S'agissant du sport, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, aucun des trente-quatre articles du code de l'éducation concernant l'organisation de l'enseignement de l'éducation physique et sportive à l'école n'est

modifié. Les horaires de cet enseignement à l'école primaire, au collège et au lycée sont maintenus.

M. Julien Dray. Alors pourquoi un amendement ?

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le sport reste une discipline obligatoire au baccalauréat. J'avais proposé, dans le cadre de la rénovation du brevet, que l'éducation physique et sportive puisse faire l'objet d'une option. Le groupe UMP a déposé à ce sujet un amendement, qui rétablit le caractère obligatoire de l'épreuve,...

M. François Rochebloine. Et l'UDF !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. ...et je l'accepterai bien volontiers. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française.)*

Mme Odile Saugues. Quel recul !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. S'agissant des sciences économiques et sociales, elles restent l'une des trois filières du lycée, avec la filière littéraire et la filière scientifique. Leur organisation n'est en rien modifiée.

S'agissant, enfin, du contrôle continu, madame la députée, vous savez qu'il est déjà la règle pour le baccalauréat professionnel, pour une partie du brevet et pour l'évaluation du sport au baccalauréat. J'avais proposé qu'une réflexion s'engage sur son introduction dans le dispositif du baccalauréat. Cette proposition ayant suscité des inquiétudes, j'ai souhaité que l'on puisse reprendre la discussion. Je pense que nous n'en sommes pas à quelques mois près sur ce sujet. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.)*

Mme Martine David. Pourquoi avoir déclaré l'urgence alors ?

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ce débat sur le baccalauréat est depuis longtemps ouvert. À cet égard, je voudrais vous livrer une réflexion de Lionel Jospin. ("*Ah !*" *sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. Julien Dray. Nous savons enfin qui est Monsieur X.

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Devant le Conseil supérieur de l'éducation, il déclarait en 1991 : " Il va falloir se poser la question des modalités de contrôle au baccalauréat correspondant le mieux à telle ou telle discipline. Il va falloir se poser la question de savoir si l'examen final, sous sa forme actuelle, doit être gardé ou si le baccalauréat doit comporter à la fois un examen final et des contrôles en cours de formation. " *(Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)* Et il terminait ainsi : " L'échéance que nous nous sommes fixée pour la mise en place du nouveau baccalauréat est 1995. " *(Rires et exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

Données clés

Auteur : [Mme Martine Aurillac](#)

Circonscription : Paris (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1910

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 février 2005

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 17 février 2005